



Frais d'état des lieux de part à part

Par **anne0805**, le **09/02/2009** à **20:30**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire d'un logement de particulier à particulier. L'état des lieux d'entrée s'est donc déroulé de particulier à particulier. La propriétaire ma demandé 200 euros pour l'état de lieux. Etant dans l'impossibilité de refuser, j'ai fais un chèque. Le montant a été inscrit sur l'état de lieux. J'aimerais savoir si c'est légal ce genre de pratiques, si non avez vous un texte de loi pour que je puisse me justifier, et ai je un moyen de recours ?

Merci d'avance pour votre aide